



DÉCLARATION 2035

LUC LEESCO, EXPERT-COMPTABLE, PARTENAIRE DE FNI COMPTA



# Que déduire ? Le guide pratique

Chaque année, à l'approche de la déclaration 2035, la même question revient : « Est-ce que je peux déduire ça ? » Le véhicule, les blouses, le téléphone, la formation, les fleurs offertes à l'occasion d'une naissance... Voici un petit guide pour y voir plus clair.



### Frais ou investissements ?

Pour commencer, il faut distinguer frais déductibles des investissements qui seront pris en compte par le biais des amortissements selon leur durée de vie.

**Frais** • Les dépenses effectuées dans l'intérêt de l'entreprise, consommées dans l'année (exemple : électricité ou téléphone) et par tolérance du matériel coûtant moins de 500 € HT.

**Investissements** • ce sont les dépenses qui permettront des gains futurs sur plusieurs années (exemple : achat d'un véhicule).

« Le saviez-vous ?  
L'adhésion à votre syndicat professionnel est entièrement déductible. »

### Les 6 conditions de déductibilité

Pour qu'une charge soit admise en bénéfices non commerciaux (BNC), elle doit satisfaire six conditions simultanément :

1. Être engagée dans l'intérêt direct de la profession, pour exercer ou développer votre activité. Toute dépense à caractère personnel est exclue, sans exception.
2. Être nécessaire au fonctionnement de l'entreprise, sans présenter de caractère personnel. Un dîner en famille au restaurant, même payé avec la carte pro, ne devient pas une charge déductible pour autant.
3. Être proportionnée et non excessive au regard de l'usage professionnel. L'administration fiscale apprécie le caractère "raisonnable" de la dépense. Une voiture de luxe pour faire ses tournées ? Attendez-vous à des questions.
4. Être comptabilisée sur l'exercice concerné, c'est-à-dire l'année de son paiement. Une facture de décembre 2024, réglée en janvier 2025, est déductible en 2025. Attention aux fins d'année !
5. Être justifiée par une facture nominative ou un document équivalent. Sans justificatif, pas de déduction – même forfaitaire. Conservez tout pendant au moins dix ans.
6. Ne pas figurer parmi les dépenses exclues par la loi • frais somptuaires, impôts personnels, amendes, etc.

### Ce que vous pouvez déduire

- > Cotisations sociales obligatoires. Les cotisations versées à Urssaf et à la caisse de retraite complémentaire comme la Carpimko sont intégralement déductibles, tout comme la fraction déductible de la CSG (6,8 %). En revanche, la CRDS et la part non déductible de la CSG (2,4 %) restent à votre charge personnelle.
- > Frais de déplacement. Que vous optiez pour

### Frais ou investissement ? Exemples

Achat	Montant	Durée de vie	Nature	Fiscalité
Encre et papier (bureautique)	70 €	1 an	Frais	Frais
Ordinateur portable	2 000 €	3 ans	Investissement	Investissement amortissable sur 3 ans
Imprimante	250 €	3 ans	Investissement	Par tolérance administrative peut être considéré comme frais (inférieur à 600 € TTC)
Patientèle	35 000 €.	sans limite	Investissement	Par dérogation : peut être amortie sur 10 ans

les indemnités kilométriques (qui incluent amortissement, assurance et entretien) ou les frais réels au prorata de l'utilisation professionnelle, tenez un carnet de route journalier. Transports en commun, parking, péages et billets de train sont également déductibles sur justificatifs.

> **Local professionnel.** Loyers et charges locatives d'un cabinet sont déductibles en totalité. En cas d'exercice à domicile, seule la quote-part correspondant à la surface utilisée pour les besoins professionnels peut être déduite.

> **Matériel et fournitures.** Matériel médical, consommables, fournitures de bureau, café, thé, eau, presse pour la salle d'attente : tout est déductible. Règle clé : en dessous de 500 € HT par unité, déduction immédiate ; au-delà, le matériel doit être immobilisé et amorti sur sa durée de vie. Ce seuil s'apprécie unité par unité.

> **Vêtements professionnels et blanchissage.** Blouses, coiffes, chaussures de bloc sont déductibles – pas vos habits de ville, même usés en tournée. Pour le blanchissage à domicile, l'administration admet une évaluation au tarif de la blanchisserie locale, à condition de tenir un décompte mensuel détaillé.

> **Cotisation ordinale, abonnements, logiciels et assurances.** Cotisation à l'Ordre National des Infirmiers (ONI), abonnements téléphone et internet, logiciel de télétransmission, outils de comptabilité, RC Pro, assurance locaux et matériel : l'ensemble de ces charges est intégralement déductible.

> **Honoraires d'experts et frais de formation.** Honoraires d'expert-comptable ou d'avocat, frais d'inscription à des formations, séminaires et congrès professionnels – déplacement et hébergement compris – sont déductibles sans restriction particulière. Les frais engagés pour l'accompagnant (conjoint, enfants ...) ne sont pas déductibles.

### Quelques déductions inattendues

> **La prothèse dentaire : le cas qui fait sourire [jaune].** Pour les titulaires de BNC dont les fonctions exigent un contact direct avec le public, les frais de prothèses dentaires (ou auditives), de lunettes de vue peuvent constituer des dépenses professionnelles. Les sommes en jeu pouvant être

## Bonnes pratiques pour ne pas se tromper

1. **Ouvrir un compte bancaire professionnel dédié.** Cette mesure de bon sens permet de distinguer clairement les flux professionnels des dépenses personnelles.

2. **Conserver tous les justificatifs pendant dix ans.** Factures et tickets de caisse : aucune pièce ne doit manquer. En cas de contrôle, l'absence de justificatif vaut absence de déduction – même si la dépense est réelle. Le ticket carte bancaire n'est pas une pièce justificative.

3. **Vérifier dans les listes officielles avant de déduire.** En cas de doute, consultez le Bulletin Officiel des Impôts ([bofip.impots.gouv.fr](http://bofip.impots.gouv.fr)) ou votre expert-comptable.

4. **Interroger votre expert-comptable.** C'est son métier. Un conseil préventif coûte toujours moins cher qu'un redressement.

5. **Utiliser le rescrit fiscal.** Vous hésitez sur la déductibilité d'une dépense atypique (prothèse dentaire, frais syndicaux, équipement) ? Adressez une demande préalable à l'administration fiscale via le rescrit (article L80A du Livre des procédures fiscales).

6. **Rédiger une "mention expresse".** Si vous déduisez une charge dont le caractère professionnel pourrait prêter à discussion, joignez à votre déclaration une courte note explicative précisant la nature de la dépense et les raisons de sa déductibilité.

### Quid de la facturation électronique ?

Même si vous n'êtes pas concerné par l'émission de factures électroniques, vous êtes tenu de collecter et archiver les pièces justificatives dont vous êtes destinataire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026. Pour cela, vous devrez désigner une plateforme agréée (PA). Après une période d'adaptation, cette obligation constituera une simplification pour votre gestion administrative.

importantes, il vaut mieux consulter votre expert-comptable.

> **Cadeaux, repas d'affaires...** Les cadeaux offerts à vos patients (fleurs, chocolats à Noël) et les repas d'affaires sont déductibles, à condition que leur montant soit raisonnable au regard de votre activité.

### Ce que vous ne pouvez pas déduire

> **Dépenses personnelles.** Habillement courant, soins esthétiques, coiffeur (sauf cas très particuliers liés à une activité de représentation syndicale ou médiatique), loisirs, vacances, restaurants en famille.

> **Impôts et prélèvements personnels.** L'impôt sur le revenu (IR), la CRDS, la part non déductible de la CSG, la taxe foncière sur des biens non inscrits à l'actif professionnel : ces contributions relèvent de votre patrimoine personnel et restent à votre charge.

> **Amendes, pénalités et intérêts de retard.** Une contravention de stationnement –

même contractée en tournée – reste personnelle et non déductible. Il en va de même pour les pénalités Urssaf ou les intérêts de retard fiscaux.

> **Dépenses somptuaires ou excessives.** Inutile d'imaginer déduire les charges d'un véhicule de prestige pour épater vos patients durant vos tournées, ni la location ou l'achat d'un yacht.

> **Capital remboursé sur un emprunt.** Seuls les intérêts d'un emprunt professionnel sont déductibles – pas le remboursement du capital. Un prêt pour l'achat d'un échographe portable ? Les intérêts oui, le capital non.

### Déduire tous ses frais ... et après ?

Déduire tout ce à quoi vous avez droit, c'est un premier pas. Mais l'optimisation fiscale ne s'arrête pas là, et surtout, elle ne consiste pas à gonfler artificiellement ses charges ou à faire passer des dépenses personnelles en frais professionnels. L'administration n'est pas dupe : elle dispose de ratios sectoriels précis sur les Idel et les écarts trop marqués déclenchent des contrôles.

La vraie optimisation, celle qui change d'échelle, est prévisionnelle : elle s'anticipe, se construit avec votre expert-comptable sur la base de votre situation réelle, et mobilise les dispositifs légaux : amortissements, cotisations retraite supplémentaire (loi Madelin), choix du régime fiscal, structuration de l'activité. C'est exactement l'objet d'un audit d'optimisation fiscale. Vous exercez un métier de chef d'entreprise : votre fiscalité mérite d'être gérée comme telle. ●